



Tapis anti-herbe 1,2 x 10 m, noir



3 Images

Permet des semis précoces et une plantation au printemps. Étanche. Couleur : noir. Épaisseur de matériau: 50 g/m². Dimensions: 1,2 x 10 m

Numéro d'article 65705

Caractéristiques du produit

Le non-tissé contre les mauvaises herbes empêche efficacement les mauvaises herbes de pousser dans la plate-bande. Il bloque la lumière et empêche ainsi la croissance des mauvaises herbes, tout en restant respirant et perméable à l'eau. L'eau et les nutriments continuent de pénétrer dans le sol. Pour un jardin soigné et naturel, sans aucun produit chimique.

Le non-tissé respirant contribue en outre à réchauffer le sol et à réguler l'humidité. Vous créez ainsi des conditions optimales pour la croissance de vos plantes et augmentez les rendements dans votre jardin. Le polypropylène utilisé pour la fabrication du non-tissé contre les mauvaises herbes est 100 % recyclé. D'une épaisseur de 45 g/m² et d'un noir élégant, le non-tissé bloque efficacement la lumière et absorbe la chaleur.

Application pour plate-bande de jardin :

Pour poser le non-tissé contre les mauvaises herbes, il faut préparer le sol en le débarrassant des pierres, des branches, des racines, des mauvaises herbes et des corps étrangers. Ensuite, la terre est ameublie et enrichie en humus ainsi qu'en sable si nécessaire, en fonction de la nature du sol. Le tapis contre les mauvaises herbes est ensuite posé sur le sol préparé, le plus plat possible, découpé et fixé, par exemple avec des piquets (art. 59532). Aux emplacements prévus, on découpe des ouvertures à l'aide d'un couteau ou de ciseaux, dans lesquelles on peut placer les plantes. Il est impératif de recouvrir ensuite les espaces libres entre les plantes avec un matériau de couverture adapté, tel que du paillis ou un produit similaire.

Spécifications produit

Questions sur le produit (0)